

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 5 octobre 2023

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	de M. Kurt Ravyts sur "Le rapport de la Cour des comptes européenne sur les énergies marines renouvelables dans l'UE" (n° 453)	Ministre de l'Énergie	Commission de l'Énergie, de l'Environnement et du Climat du 26 septembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Sofie Merckx • motion pure et simple par Kim Buyst (Ecolo-Groen) 	MOT55 00453001	p. 18 détail : p. 25	84	47	2
2	de M. Michael Freilich (N-VA) sur "La connaissance préalable concernant la reprise des Press Shops de bpost par un groupe de casinos" (n° 457)	Ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste	Séance plénière du 5 octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Michael Freilich • motion pure et simple par Maggie De Block (Open Vld), Melissa Depraetere (Vooruit), Jean-Marc Delizée (PS), Jef Van den Bergh (CD&V), Benoit Piedboeuf (MR), Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen) 	MOT55 00457001	p. 19 détail : p. 25	84	52	4